

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Josée Critchley](#)

<https://www.cadre21.org/membres/213f486d54f89de070c57e46>

Date d'obtention : 2024-01-26 15:56:47

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

il faut premièrement rencontrer individuellement les personnes concernées de manière rapidement
ensuite remplir le grille d'évaluation
analyser les réponses et voir avec les politiques de l'école si ça contrevient ou pas
confisquer les cellulaires si on convient qu'il y a eu faute
communiquer avec la police
Communiquer avec les parents des jeunes concernés
Signalement DPJ

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il faut déclencher le protocole même si ça concerne une personne majeure. Je croyais que dans un tel cas on passait tout de suite à la police
Que nous devons confisquer aussi le cellulaire de la victime

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La partie où on doit communiquer avec les parents. C'est toujours difficile d'annoncer à un parent que son enfant est impliqué dans une situation de pornographie peut importe qu'il soit victime ou instigateur